

1

MAIRIE D'ALSTING
- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 octobre 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le huit octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; FERSING Gérard ; MANN Eliane ; MEYER Raphaël ; HULLAR Marie-Claude ; HUSSONG Alain ; CHARLES Amanda ; HEHN Sophie ; WEISLINGER Jean-Léon ; ZITT Dominique.

Absents excusés : Mmes et MM. : ARESU Estelle ; BUHR Jean-Claude ; WAGNER Patrice ; HEHN Aurore.

Absents non excusés : Mmes et MM. : KUNZ Maryline ; DUVERNELL Stéphane ; FEISS Dominique ; MONNET Gaëtana ; WARING Elisabeth.

Procurations : WAGNER Patrice à MONNET Jean-Luc ; BUHR Jean-Claude à HEHN Sophie ; ARESU Estelle à MEYER Ana Mercedes ; HEHN Aurore à STAUB Martial.

Le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

D) FINANCES

1) CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT « LES CYPRES II »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe lotissement « Les Cyprès II » a été ouvert par délibération en date du 13 avril 2010.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables sur ce budget ont été réalisées.

De même, tous les terrains communaux du lotissement étant vendus, et l'ensemble des travaux achevés, il y a lieu de clôturer le budget annexe correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la clôture du budget annexe du lotissement « Les Cyprès II ».

2) BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'insuffisance de prévision sur certains comptes, notamment pour une opération de régularisation, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

c/21318 (Autres bâtiments publics) = - 1 818 €	c/2138 (040) (Autres constructions) = + 1 818 €
---	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

3) ADMISSION EN NON VALEUR D'IMPAYES

Par courriel en date du 5 septembre 2019, il est proposé à Monsieur le Maire par les services de la Trésorerie, l'admission en non-valeur de restes à recouvrer au budget principal. En effet, après avoir engagé toutes les procédures possibles pour encaisser ces impayés, il convient d'inscrire la somme de 311,50 € en non valeurs. Cette procédure exceptionnelle est destinée à sortir de la comptabilité communale, les créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter la liste n° 4006760532, arrêtée à la date du 05/09/2019, vote à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la somme de 311,50 € proposée par la Trésorerie de Forbach et autorise le Maire à la signer.

4) APUREMENT DE TITRES PRESCRITS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'apurement de titres soumise par le comptable de la Trésorerie de Forbach. Il s'agit de 9 titres émis entre 2006 et 2010 pour une somme de 1 067,93 €, qui ont fait l'objet de multiples poursuites sans succès et pour lesquels il n'est plus possible légalement de faire une quelconque poursuite.

Ainsi, il est proposé l'apurement des titres, suivant la liste présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'apurement des titres de la liste éditée par la Trésorerie de Forbach pour un montant de 1067,93 €, et autorise le Maire à la signer.

II) URBANISME

1) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL (LIEU-DIT ZWISCHEN DEN EICHEN)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors du conseil municipal en date du 20 juin 2019, avait été présenté une demande de Monsieur WEISLINGER Joseph, qui souhaitait acquérir un terrain communal situé section 16, parcelle 136 d'une surface de 83m². L'avis des domaines devait être demandé pour statuer sur cette demande.

Ainsi, suite à l'avis des domaines réceptionné en date du 03/07/2019, et qui a évalué ce bien à 0,55€/m², il convient dorénavant de statuer sur cette vente de terrain.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis des domaines et de vendre ce terrain au prix de 0,55€ le m²

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la vente de ce terrain d'une superficie de 83m² au prix de 0,55€ le m², et consent au Maire à signifier cette décision à Monsieur WEISLINGER Joseph et à signer l'acte afférent à cette vente.

2) DEMANDE DE VENTE D'UN TERRAIN SITUE SUR LE BAN D'ALSTING (LIEU-DIT HUEHNERSADEL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Madame WINZENT Marie qui souhaite vendre à la commune un terrain situé section 22, parcelle 227 (lieu-dit HUHNERSADEL) d'une superficie de 8,35 ares. Pour information, la commune possède une parcelle dans le prolongement de ce terrain.

Monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle au prix de 65€ l'are.

Ainsi, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité l'achat de ce terrain (section 22-parcelle 227) d'une superficie de 8,35 ares, au prix de 65€ l'are, et consent au Maire à signifier cette décision à Madame WINZENT Marie et à signer l'acte afférent à cette vente.

3) ACHAT D'UN TERRAIN SITUE RUE DE CHATELAILLON – MODIFICATION DE LA SURFACE

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 20 juin 2019, le Conseil Municipal avait statué sur l'achat d'une parcelle située section 17 parcelle 11 (42 m²), appartenant à Monsieur JACQUET René, au prix de 40 € le m². Après la réalisation d'un arpentage pour ce terrain, il convient de changer la surface concernée par cet achat, à savoir 22 m² au lieu de 42 m².

Ainsi, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité l'achat de cette parcelle d'une superficie de 22 m² au prix de 40 € le m², et consent au Maire à signifier cette décision à Monsieur JACQUET et à signer l'acte afférent à cette vente.

4) DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE ST-MARGUERITE

Monsieur MONNET Jean-Luc présente une demande de Monsieur STAUDT Pascal, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle 589 de la section 19 (Rue St-Marguerite), pour l'utiliser en entrée de garage.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, avec 7 voix contre (FERSING Gérard-HUSSONG Alain-MEYER Ana-ARESU Estelle-STAUH Martial-HEHN Aurore-WEBER Brigitte), 5 abstentions (MANN Eliane-HEHN Sophie-BUHR Jean-Claude-CHARLES Amanda-ZITT Dominique), et 6 voix pour (HEHN Jean-Claude-MEYER Raphaël-HULLAR Marie-Claude-MONNET Jean-Luc-WAGNER Patrice-WEISLINGER Jean-Léon), de ne pas donner suite à cette demande.

III) DIVERS

1) DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la remontée de la nappe phréatique des grès du Trias, depuis la fin de l'exploitation charbonnière dans le bassin houiller de Lorraine soulèvera de graves problèmes dans de nombreuses communes et ceci aussi bien notamment au plan de l'urbanisme, de l'habitat, des infrastructures et du développement économique et local.

La politique publique mise en œuvre pour répondre à cette situation a conduit l'Etat à demander aux communes de cartographier les différentes zones de sensibilité à la remontée de cette nappe et d'exposer les mesures de précaution en matière d'urbanisme.

Ces mesures devraient se traduire et s'imposer dans le cadre d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) prescrit par l'Etat.

La Communauté d'Agglomération de Forbach refuse d'entériner un tel scénario qui tend à méconnaître volontairement les causes de cette remontée des eaux et ainsi en faire supporter les conséquences aux collectivités locales et à leurs habitants.

Par délibération en date du 4 juillet 2019, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement d'une action en justice visant à obtenir : la désignation d'un expert pour se rendre sur le terrain et d'examiner les causes pour déterminer les responsabilités encourues pour décrire et chiffrer les préjudices supportés par le territoire de la communauté d'agglomération.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération a décidé d'entreprendre une nouvelle démarche auprès du gouvernement sous la forme d'une demande préalable. Il est ainsi proposé d'appuyer cette démarche auprès du gouvernement afin qu'il assume pleinement ses responsabilités et prenne toutes les mesures nécessaires dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) afin, notamment, que le niveau de la nappe soit stabilisé à un niveau inférieur à trois mètres sous l'ensemble des zones bâties du territoire comme prévu dans l'arrêté en date du 5 août 2005, autorisant Charbonnages de France à procéder à l'arrêt définitif des travaux et d'utilisation d'installations minières associées attachées aux concessions de mine de houille du bassin houiller Nord Lorrain.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les termes de la demande préalable et d'adresser celle-ci au gouvernement ainsi qu'au préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affirmer la nécessité pour l'Etat d'assumer pleinement ses responsabilités et de prendre toutes les mesures nécessaires pour contenir les conséquences de la remontée de la nappe phréatique suite à la fin de l'exploitation minière ;
- De valider les termes de la demande préalable ;
- D'adresser la demande préalable au gouvernement et au préfet.

V) INFORMATIONS

1) Agrandissement de la cantine

Mme MEYER Ana informe l'assemblée que la fréquentation de la cantine a considérablement augmenté ces dernières années (environ 40% de l'école) avec un pic constaté le vendredi (environ 50 à 60 enfants) et qu'il est très compliqué de recevoir dans des conditions optimales les enfants dans l'actuelle cantine. Elle rappelle également le peu de solution de replis existant (clos du Verger souvent loué, et salle polyvalente trop éloignée). Ainsi, Monsieur le Maire souhaite, avec l'aval du Conseil Municipal, commencer les travaux d'agrandissement de la cantine sans attendre l'ensemble des subventions demandées (notamment la DETR), car il y a urgence, l'accueil dans des conditions correctes n'est plus garanti actuellement. L'assemblée donne son accord pour le lancement des travaux.

La question sur l'évolution démographique de la commune a été soulevée, afin qu'on s'assure que l'investissement soit adapté à la fréquentation de la cantine, les 5 prochaines années. D'autre part, l'estimation

des travaux a été évoquée également. Le Maire a répondu que nous verrons à l'appel d'offre si cette estimation a été surestimée ou non.

2) Avenant travaux de rénovation de la zinguerie de l'Eglise

M. MONNET Jean-Luc adjoint en charge des travaux a présenté aux conseillers, le projet émanant de l'entreprise TRASANIT, attributaire des travaux de zinguerie à l'église. L'entreprise a fait la proposition de prolonger la toiture sur les deux côtés de l'église, afin de couvrir les corniches en grès. Ces travaux engendreront un surcoût de 5 400 €. Ces travaux ont été validés par l'assemblée, tout comme ceux du remplacement des cadrans de l'horloge, dont les coûts reviennent à 7 000 €. L'ensemble de ces dépenses subventionnables seront inscrites au budget 2019.

3) Remplacement des jeux de l'école

M. MONNET Jean-Luc explique au Conseil Municipal, que certains jeux devant l'école primaire présentent une usure qui fait que nous devons envisager leur remplacement. L'ensemble de ce renouvellement présente un coût de près de 7 000 €. Un devis a également été présenté pour la maintenance des jeux, ainsi que du terrain multisports. Le conseil a donné son accord pour l'achat de ces équipements.

4) Rentrée scolaire

Mme MEYER Ana explique que la rentrée scolaire s'est bien passée, et qu'actuellement nous avons 136 enfants qui fréquentent notre groupe scolaire. Le personnel enseignant quant à lui n'a pas changé.

5) Divers dates

- Manœuvre des pompiers le 19 octobre à GUDINGEN.
- Soirée Halloween le 31 octobre et bourse aux jouets le 3 novembre organisées par l'APEA à la salle polyvalente
- Bal d'automne du CFIA, le 2 novembre au Clos du Verger

6) SELEM

M. FERSING Gérard, membre du SELEM, fait part des nouvelles conditions du contrat de concession proposées par ENEDIS et EDF pour les 30 prochaines années, avec notamment l'actualisation des différents types de subvention (éclairage public, transition énergétique et enfouissement de réseaux BT).

7) Travaux réseau d'eau rue St-Jean

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les travaux sur le réseau d'eau de la rue St-Jean ont été confiés à l'entreprise KLEIN, et qu'ils se feront sur deux tranches. Le début des travaux pour la 1^{ère} tranche est prévu le 12 novembre 2019.

- Première partie du bas de la rue St-Jean jusqu'au croisement de la rue du Général Guillaume.
- Deuxième partie de la rue du Général Guillaume jusqu'à la rue de Palinges.

—————
La séance a été levée à 20h40
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire